



**COMPTE RENDU
du Comité Syndical
du 26 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit le 26 novembre à 15h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Joseph BOIVENT, Philippe BONNIN, André LEFEUVRE, Luc MANGELINCK, Jean-Pierre MARTIN, Jean RONSIN

Pouvoir : de M. Joël SIELLER à M. Philippe LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Jean-Luc BOURGEOUX, Nicolas BELLOIR, Valérie FAUCHEUX, Marc HERVE, Sandrine ROL et Joël SIELLER,

Assistaient également : Messieurs DECONCHY, et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 16 novembre 2018

ORDRE DU JOUR

**Le lundi 26 novembre 2018 à 15h30
2d, allée Jacques FRIMOT 35 000 RENNES**

L'ordre du jour est le suivant :

- N°1 Approbation du compte rendu du comité du 24 septembre 2018
- N°2 Désignation d'un secrétaire de séance
- N°3 Point sur les délégations du Président et du bureau
- N°4 Décision modificative n°2
- N°5 Transformation du poste Technicien de surveillance des PPC
- N°6 Débat d'Orientation Budgétaire
- N°7 Fixation du montant du fond de concours, et du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2019
- N°8 Financement des Bassins Versants
- N°9 Complément indemnitaire
- N°10 Convention CGLE
- N°11 Financement agence de l'eau XIème programme
- N°12 Questions diverses

Il est 15h35.

En préambule, Mr FAUVEL accueille M. RONSIN, nouveau délégué de la CEBR et excuse M. Joël SIELLER qui a donné son pouvoir à M. Letournel

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/11/01 Approbation du compte rendu du comité du 12 juin 2018

Le compte rendu du 24 septembre est validé à l'unanimité.

N°18/11/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe LETOURNEL est désigné comme secrétaire de séance.

N°18/11/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Délégations du président :

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 24 septembre 2018 au 16 novembre 2018:

Date	Objet	Attributaire	Montant (€TTC)
23/10/2018	Récupération des charges patronales liées à l'application de l'allègement Fillon	CTR	un gain d'environ 6k€ est envisagé
13/11/2018	Création document observatoire	Autrement	3 504 €TTC
24/9/2018	Levés Topographiques sur le tracé AVA	Quarta	7 980 € TTC

**Personnel :*

Date	Type de contrat
1 ^{er} novembre	En raison d'un accident du travail d'un agent, l'agent qui au mois de mai avait demandé un temps partiel a intégré pour 3 mois son temps de travail initial

Le comité prend acte des décisions prises.

N°18/11/04 Décision modificative n°2

1. Régularisation Amortissement Année 2018 du au prorata temporis

Lors du deuxième semestre le SMG a payé sa part de réfection du hall d'entrée ainsi que la modification de paramétrage du logiciel Solon. Les amortissements à inscrire pour l'année 2018 s'élève à 154€ pour la réfection du hall d'entrée et à 200€ pour l'installation en local du logiciel Solon. Il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 354€	
Article 022- dépenses imprévues	- 354 €	

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 354 €	
Article 2805 Logiciel Solon		+ 200 €
Article 281355 – Bâtiment d'administratif		+ 154 €

Les élus votent à l'unanimité ces dispositions.

N°18/11/05 Transformation du poste Technicien de surveillance des PPC

M. Trouslard indique que l'agent qui assure le suivi des PPC est actuellement en CDD et ce depuis deux ans. Sa prolongation paraît très compliquée. Or ce poste est nécessaire encore plusieurs années. Après discussions avec l'agent qui donne toute satisfaction, il peut être envisagé de le titulariser en catégorie C avec maintien de salaire. Pour cela, il faudrait transformer ce poste, aujourd'hui en catégorie B, et ouvrir un poste en catégorie C.

Les élus donnent leur accord pour cette transformation.

M. Nadesan indique qu'une association lui a indiqué qu'un projet routier dans le secteur de Vitré pourrait remettre en cause la protection d'un captage. MM Lefeuvre et Fauvel confirment qu'une étude est en cours avec plusieurs tracés possibles dont certains peuvent concerner les périmètres.

N°18/11/06 Débat d'Orientation Budgétaire

Les grandes lignes des orientations budgétaires sont présentées :

- De lourds investissements sont prévus dans les années qui viennent : usines de Rophemel, Fougères et Beaufort et Aqueduc Vilaine Atlantique.
- La grande nouveauté provient de la mise en œuvre du plan stratégique ressource qui mobiliserait environ 1M€ pour les 5 prochaines années.
- Les travaux supplémentaires éventuels dans le secteur de Saint-Malo ne sont pas intégrés dans l'analyse actuelle.

La trésorerie du SMG35 sera d'environ 17 M€ à fin 2018 mais, en absence d'augmentation de la surtaxe, ce montant devrait progressivement baisser jusqu'à devenir proche de zéro à l'horizon 2027.

M. Lefeuvre demande si le SMG35 pourrait être géré à « trésorerie zéro », si besoin en remboursant de façon anticipée certains prêts.

M. Fauvel indique qu'une analyse financière avait été réalisée il y a 2-3 ans par un cabinet spécialisé, ce qui a permis de revoir certains prêts des SMP.

MM. Bonnin et Nadesan soulignent que des renégociations pourraient avoir lieu avec les banques lors de la conclusion de nouveaux prêts.

M. Bonnin souligne qu'un choix devra être fait sur le financement du renouvellement des canalisations : plutôt par trésorerie ou par emprunt.

M. Nadesan souligne que la trésorerie reste positive pendant plusieurs années, ce qui laisse le temps de réagir si les perspectives s'avèrent inexactes. Il demande à ce que le document support au D.O.B. intègre les recettes par SMP.

Le comité prend acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

N°18/11/07 Fixation du montant du fond de concours, et du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2019

Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG.

Au vu des incertitudes sur la gouvernance renforcées avec la modification de la loi NOTRe, la dépense envisagée pour le renouvellement n'aura pas lieu dès 2020. Par ailleurs, la trésorerie du syndicat reste positive jusque 2027.

Au vu des orientations budgétaires, les élus décident à l'unanimité de maintenir la surtaxe du SMG35 à 0,17€/m³.

Par ailleurs, le taux de participation pour les antennes secondaires € (antenne de sécurisation de Paimpont).

N°18/11/08 Financement des Bassins Versants

Les travaux de la commission Protection et gestion des ressources sont présentés. Le contexte financier actuel est défavorable :

- Nouveau programme de l'Agence de l'Eau : maintien des aides BV mais baisse des taux (-10% en général, arrêt de certaines aides) ;
- Renouvellement de nombreux contrats BV repoussé à 2020 ;
- Année de transition en 2019 : pour les contrats prenant fin en 2018, l'Agence n'amènera pas de financement pour de nouvelles actions ; les postes, suivis qualité ainsi que les reliquats des années précédentes pourront toutefois être financés.

Les élus proposent d'inscrire l'enveloppe annuelle actuelle pour ces BV afin d'assurer la continuité des actions en 2019, en attente des nouveaux programmes 2020-2024.

Il est proposé de déroger en 2019 au principe de cofinancement : les porteurs de projet pourront utiliser l'enveloppe SMG35 pour réaliser d'éventuelles actions non financées par l'Agence (exemple : actions liées aux captages prioritaires).

Les élus votent à l'unanimité ces montants de financement.

Les modalités de financement à partir de 2020 seront discutées lors d'un prochain bureau.

N°18/11/09 Mise en place d'un complément indemnitaire

Le SMG35 doit régulariser son régime indemnitaire (RIFSEEP), notamment vis-à-vis de l'obligation d'instaurer un complément indemnitaire (CI).

Le bureau propose d'instituer un CI d'un montant maximum annuel de 200€ pour tous les agents. Son montant individuel sera attribué par le Président en fonction des résultats de l'entretien professionnel et sera versé en une fois en début de l'année n+1, à compter de 2019 (entretien de l'année 2018).

Les modalités de calcul sont les suivantes :

- Manière de servir
- Valorisation des agents ayant assuré l'intérim d'un collègue exceptionnellement absent pendant plus d'un mois et inversement pour l'agent absent
- Valorisation des agents ayant encadré un stagiaire ou un service civique de plus de trois mois.

Les élus votent à l'unanimité l'instauration de ce complément.

N°18/11/10 Convention CGLE

Comme tous les ans, le SMG35 participe aux carrefours de l'eau avec les autres syndicats départementaux du grand ouest.

Les élus soulignent l'intérêt du regroupement avec les autres syndicats départementaux.

M. Trouslard signale que le SMG35 devrait participer à un atelier sur la gestion patrimoniale des réseaux et la nécessité de bien cibler les investissements.

N°18/11/11 Financement agence de l'eau XIème programme

Les nouvelles modalités de financement de l'Agence de l'Eau sont présentés (11^e programme).

Sur les programmes qualité, les actions restent financées mais les taux sont en baisse de 10 % en général (cas particuliers : arrêté des financements pour les actions phyto dans les communes, baisse des crédits pour des suivis qualité).

La mise en place des PPC ne devrait plus être financée après 2021.

Les travaux eau potable ne sont plus financés, excepté dans les zones de revitalisation rurales. En Ille-et-Vilaine, seul un EPCI est concerné (Couesnon- Marches de Bretagne).

Par ailleurs, le financement des postes du SMG35 par l'agence de l'Eau devrait être divisé par deux (environ -100 000 €/an)

N°18/11/12 Questions diverses

Loi NOTRE

M. Fauvel insiste sur le fait que les EPCI ont des positionnements très différents vis-à-vis de la compétence eau potable.

M. Nadesan indique que l'évolution actuelle lui fait craindre une déconnexion entre les compétences distribution et production.

M. Letournel souligne que la situation de Ouest 35 est très fragile à cause des risques de départ d'une partie de son territoire. Il souligne que si certaines modifications peuvent répondre à une logique de tuyaux, d'autres négociations sont motivées uniquement par la recherche d'un prix de l'eau moins cher. Or, les disparités du prix de l'eau ne peuvent être comprises que si on évolue progressivement vers un prix de l'eau unique sur le département.

M. Nadesan indique qu'une solidarité interne ville-campagne au sein des SMP devrait permettre de régler la plupart des disparités.

M. Letournel précise que les SMP ne sont pas dans la même situation (pas véritablement de pôle urbain sur Ouest 35 et sur le SPIR contrairement à CEBR ou EPSM).

M. Fauvel s'inquiète du risque de disparition de Ouest35 et du SPIR.

M. Bonnin souligne l'importance de la cohérence des territoires de production et de distribution. Il indique que le SMG35 devrait jouer un rôle plus important en matière de dialogue entre SMP et en fixant des perspectives sur l'organisation territoriale de l'eau. Par ailleurs, le territoire du département constitue la bonne taille pour gérer le développement économique et donc l'évolution de la demande en eau.

La séance est levée à 18h

Prochains bureaux le mercredi 9 janvier à 9H30 (A.V.A.) et le 24 janvier à 9H30

Prochain comité le mercredi 6 février à 15H (date modifiée depuis mais non encore arrêtée)